



**21 communes ensemble,
c'est le progrès pour tous.**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le 26 novembre, les délégués de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents : C Abadie – Jp Fabe – D Zingaretti – Mt Bamard – P Soulie – A Dupuy – D Ricou – D Pelizzari – C Teillol – F Laporte – A Baudoin – A Barutaut – F Pacheco – M Bouhours – D Ott – M Dessens – C Maylin – Jr Lepinay – Jj Lasserre – S Latreille – Pj Abadie – C Malaval – E Heuillet – M Perez – S Precigout – J Gasperi – V Bompart – P Jammes – M Rives – C Millet – Jm Lasportes – P Rouge – R Feuillerat – Jy Duclos.

Excusés : B Henrion – J Brunet – JI Puissegur – Mp Bacarisse – R Lahore – A Puissegur.

Est nommé secrétaire de séance : F Pacheco

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 OCTOBRE 2009**

Jean-Raymond LEPINAY demande si certains points sont à revoir.

Le procès verbal de la séance du 22 octobre 2009 est approuvé.

POUR : 34
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions :

**ADHESION AU COMITE DE PILOTAGE POUR LA REALISATION D'UNE DEMARCHE DE
PREFIGURATION A LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE REGIONAL D'INFORMATION
GEOMATIQUE ET SPATIAL.**

Monsieur le Président, Jean- Raymond LEPINAY, présente le rapport suivant :

Le développement rapide de l'utilisation de l'information géographique, poussée notamment par la généralisation des applications utilisant le GPS, a conduit plusieurs régions françaises à se doter de centre régionaux d'information géographique (CRIGS) qui permettent de mutualiser les compétences, les achats de données et de logiciels spécifiques entre tous les acteurs exerçant des missions de services publics.

La Région Midi-Pyrénées a vu se développer des initiatives régionales, départementales ou d'autres collectivités locales, qui ont pour ambition d'utiliser les Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour l'aide à la décision, principalement en matière de gestion et d'aménagement du territoire. Récemment la Région a conduit une concertation et publié le « Livre blanc pour le développement de l'administration électronique en Midi-Pyrénées » qui préconise en particulier d'harmoniser les systèmes d'information géographique.

La CCI du Gers développe depuis 2001 un pôle géomatique « TELEPARC » qui rassemble recherche et développement, formation, incubateur et pépinière d'entreprise. S'appuyant sur son expérience européenne et sur son expertise en matière géomatique, elle propose de mener une démarche de préfiguration à la mise en place d'un centre régional d'information géomatique et spatiale en Midi-Pyrénées.

Pour le territoire du Saint-Gaudinois, l'information géographique constitue un enjeu stratégique pour la promotion et l'aménagement du territoire. Les enjeux sont multiples :

- L'information géographique constitue un outil de visualisation de données spatiales pour le public et les décideurs : banques de données, établissement de cartographies thématiques..
- C'est aussi un outil de communication, de promotion et d'attractivité du territoire : numérisation et géolocalisation de données, permettre aux territoires ruraux d'accéder à une nouvelle forme de modernité

Le budget total de la phase de préfiguration s'élève à 145 500€ réparties entre les 14 membres du comité de pilotage. La Région Midi Pyrénées, l'Etat et la CCI du Gers prennent à eux seuls 75% du coût de la prestation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- DECIDER l'engagement de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, en partenariat avec les communes membres, dans la phase de préfiguration du CRIGS Midi-Pyrénées.
- DECIDER de contribuer financièrement à l'élaboration de ce projet pour un montant de 3 375 €
- DIRE que les crédits afférents sont inscrits au budget 2009 au chapitre 65, article 65738.

- AUTORISER l'adhésion de la Communauté au Comité de Pilotage de la Phase de Préfiguration.

- AUTORISER le Président à signer la convention afférente avec la CCI du Gers

POUR : 34

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL 2009 DECISION MODIFICATIVE N°3</p>

JR LEPINAY donne lecture du rapport suivant :

Considérant la nécessité de procéder à certains réajustements de crédits, je vous proposerais d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 65 Autres charges gestion courante

65738 Autres organismes +3 375.00€

6574 Subventions. Assoc. personnes de droits privé - 3 375.00€

Chapitre 042 opérations d'ordre de section à section

6811 Dotation aux amortissements +93 402.34€

Chapitre 023 Virement à la fonction d'investissement

023 Virement à la fonction d'investissement -93 402.34€

Total dépenses +00 000,00 €

Total recettes +00 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

2313	Constructions	119 085.08€
------	---------------	-------------

RECETTES

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement

021	Virement de la section de fonctionnement	-93 402.34€
-----	--	-------------

Chapitre 20 immobilisations incorporelles

2031	frais d'étude	119 085.08€
------	---------------	-------------

Chapitre 040 opération d'ordre entre sections

28033	Frais d'insertion	4 886.59€
-------	-------------------	-----------

2805	Logiciel	1 783.24€
------	----------	-----------

28181	Installation générale Aménagement divers	86 732.51
-------	--	-----------

Total dépenses 119 085.08€

Total recettes +119 085.08€

POUR : 34
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

**ZAC DES LANDES 2009
DECISION MODIFICATIVE N°1**

JR LEPINAY donne lecture du rapport suivant :

Considérant la nécessité de procéder à certains réajustements de crédits, je vous proposerais d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractères général

6015	Terrain à aménager	-105 000.00€
605	Achat de Matériel équipement et trvx	+ 66 000.00€
608	Frais terrain en cours aménagement	+ 12 700.00€
61523	Entretien voies et réseaux	- 3 000.00€
6227	Frais d'acte et de contentieux	- 1 000.00€
6236	Catalogues et imprimés	+ 300.00€

Chapitre 66 ICNE

66111	Intérêts réglé à l'échéance	- 50 000.00€
-------	-----------------------------	--------------

RECETTES

7015	Ventes de terrains aménagés	- 79 600.00
752	Revenus des immeubles	- 400.00€

Total dépenses -80 000.00 €

Total recettes -80 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

1641	Emprunts en euros	-8.500.00€
2121	Plantations d'arbres	-35 000.00€

RECETTES

1641 Emprunt en euros - - 43 500.00€

Total dépenses -43 500.00€
Total recettes - 43 500.00€

POUR : 34
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

VENTE TERRAIN ZAC Les Landes LECLERC

JR LEPINAY présente le rapport suivant :

Aux termes de la délibération du 9 juillet 2009, le conseil communautaire a voté une délibération autorisant la signature du protocole de vente de divers terrains de la ZAC Les Landes à ESTANCARBON, pour permettre l'implantation de l'enseigne LECLERC.

D'une part, la contenance de l'assiette foncière avait été estimée et devait être mesurée par un géomètre.

D'autre part, les 5 parcelles (situées à l'Est de la zone) n'étant pas encore propriété de la CCSG, feront l'objet d'une vente ultérieure et ne figurent pas dans la liste des parcelles ci-après désignées.

Le géomètre a donc, entre temps, procédé audit mesurage.
Il en résulte que l'assiette foncière est la suivante :

A ESTANCARBON (31), ZAC Les Landes, une superficie d'environ **191 484** m², est à détacher des parcelles cadastrées :

N°	Lieu-dit	Contenance m ²
P 83	Les Landes	1296
P 84	Les Landes	575
P 88	Les Landes	1597
P 89	Les Landes	2364
P 91	Les Landes	1806
P 92	Les Landes	4287
P 93	Les Landes	4570

P 94	Les Landes	1930
P 95	Les Landes	5250
P 96	Les Landes	2720
P 97	Les Landes	2850
P 98	Les Landes	6106
P 99	Les Landes	6757
P 100	Les Landes	2838
P 101	Les Landes	4247
P 102	Les Landes	11160
104	Les Landes	6437
P 105	Les Landes	3148
P 106	Les Landes	1978
P 107	Les Landes	3640
P 108	Les Landes	1422
P 109	Les Landes	1270
P 110	Les Landes	2692
P 111	Les Landes	4160
118	Les Landes	10098
119	Les Landes	3300
121	Les Landes	3599
122	Les Landes	5780
P 882	Les Landes	9473
P 1037	Les Landes	2200
P 1738	Les Landes	3895
P 1739	Les Landes	268
P 1741	Les Landes	314
1949	Les Landes	4555
1961	Les Landes	2116
1968	Les Landes	2944
1970	Les Landes	1468
2075	Les Landes	1066
2078	Les Landes	3087
2081	Les Landes	1585
2082	Les Landes	22
2087	Les Landes	1025
2089	Les Landes	827
2091	Les Landes	2044
2094	Les Landes	1772
2101	Les Landes	3176
2128	Les Landes	5703
P 2130	Les Landes	80
2136	Les Landes	2162
2187	Les Landes	6076
2191	Les Landes	7068
2193	Les Landes	2019
2195	Les Landes	9497
P 2205	Les Landes	519
2207	Les Landes	2924
P 2214	Les Landes	5722

Ce terrain est principalement situé dans la zone ZE du RAZ, et accessoirement dans les zones ZB, ZDb, ZDc et ZA.

Le coût de cette cession est fixé à **21,52 € TTC / m² (18 € HT / m²)**.

L'avis du Domaine a été obtenu le 20 novembre 2009.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'AUTORISER le Président à signer avec la SCI LES PORTES DES PYRENEES, ou toute personne habilitée par cette dernière, l'acte authentique de vente, portant sur le bien immobilier susdésigné, pour le prix de **21,52 € TTC / m² (18 € HT / m²)**.

- D'AUTORISER les sociétés civiles immobilières suivantes :
 - o SCI LES PORTES DES PYRENEES,
 - o SCI PYRENEES HYPER,
 - o SCI PYRENEES GALERIE,
 - o SCI PYRENEES MOYENNES SURFACES,A déposer les demandes d'autorisation auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, pour les surfaces commerciales suivantes :
 1. un hypermarché d'une surface de vente de 6900 m²,
 2. des boutiques développant une surface de vente de 2500 m²,
 3. une ou plusieurs surfaces de restauration de l'ordre de 1300 m²,
 4. des moyennes surfaces de l'ordre de 7 000 m²,
 5. un espace culturel LECLERC de 800 m²,
 6. un exprès drive LECLERC de 1460 m²,
 7. une station de distribution de carburants.

- D'AUTORISER les SCI susdésignées ou toute société habilitée par ces dernières à déposer les dossiers de demande de permis de construire, nécessaires à la construction des bâtiments permettant la réalisation des surfaces commerciales susénoncées.

- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

POUR : 34
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

**VENTE TERRAIN ZAC LES LANDES
Extension RENE BRISACH**

S LATREILLE présente le rapport suivant :

La société Loisirs 117 exploite un commerce sous l'enseigne « Cheminées René Brisach » dans un local qu'elle a construit dans la ZAC Les Landes à ESTANCARBON, boulevard des Landes, sur un terrain que lui a vendu la Communauté.

L'implantation de l'enseigne LECLERC au nord de ce terrain laisse un solde de foncier qui permettrait à l'enseigne RENE BRISACH de bénéficier d'un agrandissement de son assiette foncière.

Le foncier concerné, situé à ESTANCARBON (31), ZAC Les Landes, est cadastré :
- section A, numéros 2164, 2166, 2168 et 2170, lieudit Landes,

Ce terrain est situé en zone ZE du RAZ.

Le coût de cette cession est fixé à **17,94 € TTC / m² (15 € HT / m²)**.

L'avis du Domaine a été obtenu du 12 novembre 2009.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'AUTORISER le Président à signer avec la SCI JCT, ou toute personne habilitée par cette dernière, l'acte authentique de vente, portant sur le bien immobilier susdésigné, pour le prix de **17,94 € TTC/m² (soit 15 € HT/m²)**.
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

POUR : 34
CONTRE :
ABSTENTIONS :

ADOPTE

Abstentions : Contre :

**VENTE TERRAIN ZAC LES LANDES
FEU VERT**

S LATREILLE présente le rapport suivant :

L'enseigne FEU VERT souhaite s'implanter dans la ZAC Les Landes à ESTANCARBON,

La CCSG lui a proposé un terrain situé Boulevard Les Landes, à l'Est de la zone, au Nord d'EDF et face à la nouvelle implantation d'ALIBERT.

Le foncier concerné, situé à ESTANCARBON (31), ZAC Les Landes, d'une superficie d'environ 6 000 m², est à détacher de la parcelle cadastrée :

- section A, numéros 1738, lieudit Landes,

Ce terrain est situé en zone ZE du RAZ.

Le coût de cette cession est fixé à **17,94 € TTC / m² (15 € HT / m²)**.

L'avis du Domaine a été sollicité le 12 octobre 2009.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'AUTORISER le Président à signer avec la SCI le FABAROT, ou toute personne habilitée par cette dernière, l'acte authentique de vente, portant sur le bien immobilier susdésigné, pour le prix de **17,94 € TTC/m² (soit 15 € HT/m²)**.
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

POUR :	33
CONTRE :	
ABSTENTIONS :	1

ADOPTE

Abstentions : F Laporte Contre :

La séance est levée.